

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 71

Compte-rendu de la séance :  
14 décembre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Victor Lemaire, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, LANVIN Patrick ; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick, SCALONE Jean-Pascal, CHOCHOI Mélinda, PHILIS Josette, KWARTNIK Pierre, DOUALLE Christophe, DEKEYSER Fernand ; Beuvry : FIGENWALD Arnaud, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume, HAROUAT Martine ; Chocques : MASSART Yvon, TURBERT Sandra, BEUGIN Francis ; Drouvin-Le-Marais : GOLLIOT Jérôme ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MALBRANQUE Gérard, MASSARD Pascal ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Fouquières-lez-Béthune : WYNNE Pierre ; Gonnehem : DELORY Bertrand, POIRE Laurent, ROUSSEL Philippe ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, DESCAMPS Nicolas, FONTAINE Laurent, LECOMPTE Monique, POIRET Thérèse ; Hesdigneul : LECOMTE Maurice ; Labourse : PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; Lapugnoy : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, GOFFART Jeannine ; Noeux-les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique, BACLET Charline, Oblinghem : HERNU Stéphane ; Saily-Labourse : HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, TOROK Gilbert ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, GRADISNIK Rodolphe, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Béthune : FLORCZYK Patrice ; Verquigneul : CHRETIEN Bruno, BASSOM Françoise ; Verquin : TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, HERREMAN Marie.

Ont donné pouvoir : BERROYER Béatrice à CORDONNIER Francis, SOLHEID Hervé à KWARTNIK Pierre, BEIGNIER Ingrid à BARRE Bertrand, LEFEBVRE Nadine à

FIGENWALD Arnaud, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, SAUVAGE Martine à LECOMPTE Monique, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques.

Etaient Absents Excusés : GOUILLART Pascale, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse, BRIGE Corentin, JEVTOVIC Zoran, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, CAPELLE Virginie, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, DECOURCELLE Catherine, QUENIART Damien, DUBY Sophie, VAAST Stephan, FAVIER Simon, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, BOBEK Bernard, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, GROUX Jean-Marc.

M. Alain DELANNOY, délégué de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

**Comité Syndical du 13 décembre 2023**

**E**

**Code service : 110**

**GO**

**1-09 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE**

*Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.*

*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°,*

*Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 6 décembre 2023,*

*CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2024,*

*Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :*

- ***Pour le Pôle Enfance et Jeunesse, la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'emplois non permanents pour permettre l'organisation et la mise en place de l'ensemble des services proposés par le pôle : les centres de loisirs et les animations, notamment pour permettre la bonne gestion des protocoles sanitaires.***

*Ces créations sont proposées selon les modalités suivantes :*

**Grade :** Adjoint d'Animation  
**Budget :** ALSH - 660  
**Temps de travail :** Non complet, à 15 heures hebdomadaires annualisées  
**Nombre :** 7 emplois d'animateur polyvalent

**Grade :** Adjoint Technique  
**Budget :** ALSH - 660  
**Temps de travail :** Non complet, à 15 heures hebdomadaires annualisées  
**Nombre :** 2 emplois d'agent polyvalent

*de créer, un poste pour les différentes crèches du pôle et ainsi permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par les nouveaux accueils :*

**Grade :** Agent social  
**Budget :** Crèches (en fonction des besoins)  
**Temps de travail :** Temps complet  
**Nombre de Poste :** 1 poste

- **Pour le Pôle Restauration Collective, de créer, 1 poste d'adjoint technique pour permettre la prise en charge des nouvelles demandes en terme de livraison et notamment pour les repas à domicile. Ce poste supplémentaire permettra d'ajuster l'organisation existante et d'assurer la bonne gestion de cette augmentation d'activité :**

**Cadre d'emplois :** Adjoint Technique

**Budget :** 610

**Temps de travail :** Temps complet, 35 heures hebdomadaires

**Nombre de postes :** 1 poste

- **Pour l'ensemble du SIVOM, de créer, des postes d'agent administratif pour permettre de renforcer les équipes en place et ainsi prendre en charge l'augmentation temporaire de l'activité dans le cadre du développement du SIVOM ou d'un besoin particulier, selon les modalités suivantes :**

**Grade :** Adjoint Administratif

**Budget :** selon les besoins

**Nombre de postes :** 5 postes

**Temps de travail :** Temps complet, soit 35 heures hebdomadaires

*La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.*

**ADOPTÉ**

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme

Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 18/12/2023

Qualité : Président

